

les rives de l'



la lettre trisannuelle de l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (iriv) www.iriv.net - numéro 4 - juin 2005



(c) iriv, *Jetée*, Trieste (Italie), 2009

L'Institut de recherche et d'Information sur le Volontariat (Iriv) publie depuis septembre 2004 une lettre qui a pour vocation d'éclairer l'actualité du bénévolat et du volontariat. Les **rives de l'iriv** donne la parole à tous ceux qui désirent s'exprimer sur l'engagement bénévole, l'évolution du bénévolat, les différentes facettes du volontariat...

rives

- **rive éditoriale** Bénédicte Halba **Le genre bénévole**
- **rive académique** Eve-Marie Halba **Miles benevolus**
- **rive fiduciaire** François Turpault **Trésorier « wanted »**
- **rive spirituelle** Régis de Saint Rémy **Limites**
- **rive de l'Invitée de juin** Béatrice Maguin **Vaeb à l'Aria**

rivages

interrives

Directrice de la publication : Bénédicte Halba, présidente de l'**iriv**

Rédactrice en chef : Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'**iriv**

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>
contact : iriv.info@noos.fr

rive éditoriale

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'Iriv

Le genre bénévole

Deux anniversaires en 2005 méritent que l'on s'interroge sur la place des femmes dans la vie associative, sur leur engagement et l'exercice de fonctions élues : le droit de vote qui leur a été accordé le 29 avril 1945 (un siècle après les hommes) et la loi sur la parité en politique adoptée le 6 juin 2000.

Un parallèle avec l'engagement politique s'impose : il est souvent concomitant ou une suite logique d'une expérience associative. Surtout, les avancées réalisées dans le domaine politique pourraient inspirer le monde associatif pour que les femmes soient mieux représentées dans les instances nationales (CNVA, CPCA...) ou fédérales.

Le premier pas de l'engagement est l'adhésion. Si l'on compare les deux partis politiques de référence en France (UMP à droite, PS à gauche), le profil est nettement masculin : les femmes représentent 35% des militants de l'UMP, la proportion est de 39% pour le PS (1). Les hommes sont également plus volontiers membres d'une association : 49% des Français contre 39% des Françaises (2).

Plus révélatrice est la participation « active » et surtout l'accès aux postes de décision. Les femmes peinent souvent à accéder aux instances dirigeantes de leur parti : l'UMP compte seulement 21% de secrétaires nationales ; au PS, depuis le Congrès de Dijon de 2002, 40% de femmes doivent siéger dans les structures de direction (1). Dans la vie associative 20% des adhérents contre 14% des adhérentes dirigent leur association. Le bénévolat est également plus masculin : 30% de Français contre 22% de Françaises sont bénévoles (2).

Quelles ont été les avancées les plus notables pour favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes ? En politique, la loi du 6 juin 2000 a consacré l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, principe qui figure à présent dans l'article III de la Constitution. La loi du 11 avril 2003 « relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques » a poursuivi l'œuvre pionnière de la loi de 2000.

Grâce à ces lois, une nouvelle génération de femmes a pu accéder aux fonctions d'élues. Ainsi le pourcentage des conseillères municipales est passé de 27 à 47.5% dans les villes de plus de 3 500 habitants, celui des conseillères régionales de 27.5% à 47.6% et celui des sénatrices de 7.8% à 24%. En revanche, dans les conseils généraux, c'est le *statu quo* et à l'Assemblée nationale, on ne compte que 12.7% de députées, plaçant la France au 12^{ème} rang de l'Union européenne, au 63^{ème} rang mondial (3). Les échelons « décisionnaires », dans la tradition jacobine (Etat et départements), sont toujours difficilement accessibles aux femmes.

Le dernier bilan publié par le CNVA souligne que les Assises nationales de la vie associative, réunies en 1999, s'interrogent pour la première fois sur la place que les associations réservent aux femmes (4). Si elles représentent 71% des 1.300.000 emplois associatifs recensés par l'Insee, seulement 20 à 30% occupent des postes de décision. Le

rapport évoque le « plafond de verre » dénoncé par Michèle Cotta (5) selon lequel seulement 7% de femmes font partie des organes de décision (conseils d'administration) des entreprises..

Une lueur d'espoir est la validation des acquis de l'expérience bénévole qui permet de valoriser les compétences acquises grâce à un engagement associatif (6). Si le bénévolat « simple » est une première étape de la participation active au sein d'une association, le fait d'être une dirigeante élue permet de développer des compétences spécifiques : le sens des responsabilités, la prise de décision, la négociation, l'animation d'équipe ... Cette expérience peut favoriser un retour à l'emploi mais aussi donner envie de postuler à une autre fonction élective (syndicale ou politique), voire ministérielle.

Voici une nouvelle proposition pour la Conférence nationale sur la vie associative prévue en septembre prochain : instaurer la parité dans les conseils d'administration des fédérations nationales bénéficiant de financements publics et au sein des instances représentatives de la vie associative. On ne naît pas bénévole, encore moins élue associative, mais on peut le devenir...

(1) articles du Monde des 8 mars et du 29 avril 2005 sur l'anniversaire du droit de vote accordé aux femmes en avril 1945 et sur les cinq ans de la loi du 6 juin 2000

(2) Febvre (Michèle) et Muller (Lara), Vie associative et bénévolat en 2002 , INSEE, Paris, octobre 2004.

(3) Parité : 5ème anniversaire de la loi du 6 juin 2000 ; <http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualités>

(4) CNVA, Bilan de la vie associative (2000-2002), La Documentation française, Paris, 2003

(5) Cotta (Michèle), Femmes dans les lieux de décision , Conseil économique et social, Paris, 2000.

(6) projet Leonardo da Vinci, www.eEuropeassociations.net

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive académique

Dr Eve-Marie Halba, secrétaire générale de l'iriv

Miles benevolus

Le bénévole est-il un soldat? La question pourrait surprendre si l'étymologie n'éclairait d'un regard singulier le mot *miles* et ne permettait de jeter quelques ponts entre deux domaines que le vocabulaire moderne n'aurait guère l'idée de rapprocher, le bénévolat et le combat.

Miles, le « soldat » en latin, a tout d'abord donné *militaire*, qui côtoie le *soldat* (dérivé de « solde »), le *guerrier* (de racine germanique) ou le *combattant* (participe présent de « combattre »). Les modernes *volontaire* ou *engagé* ont aussi une coloration militaire. Rappelons que le volontaire était au XVII^e siècle « un soldat ou cavalier qui sert dans un corps sans prendre aucune solde et sans être enrôlé mais seulement pour y apprendre le métier de guerre » (1).

Militer, *milice* et *militant* appartiennent à cette riche famille lexicale héritée de *miles*. Le verbe signifie primitivement « faire la guerre ». Puis, au XVII^e siècle, il est utilisé dans un contexte juridique au sens de « témoigner en faveur de quelque chose ». Le moderne « lutter pour une cause, une conviction » semble concilier l'idée première du combat et celle, plus abstraite, de la cause que l'on défend.

Milice désignait, conformément à son étymologie, « l'art militaire » (sens figuré) et « le corps de troupe » (sens propre). Dans le langage religieux, cet usage littéraire se retrouve dans des expressions lexicalisées de *milice de Jésus-Christ* (troupe de croyants combattant contre les Hérétiques) ou de *milices célestes* (ensemble des anges et bienheureux). Dans le langage féodal, la milice correspondait à une réalité plus pragmatique : « service militaire dû par les roturiers » (2). Le sens moderne généralise l'idée du renfort à tous les citoyens puis restreint l'emploi « formation militaire ou paramilitaire » et « troupe de police supplétive ».

Milicien était initialement cet homme de la milice tiré au sort dans chaque paroisse pour former de nouveaux régiments ou conforter les formations existantes (Littré). L'évolution extrêmement négative du terme tient à l'histoire proche. Le milicien fait référence soit à la terrible guerre civile espagnole soit à l'occupation de la France de Vichy.

Militant a miraculeusement échappé à la connotation que les mots *milice* et *milicien* font naître dans notre esprit. Le militant est un combattant, c'est « celui qui lutte, qui adopte une attitude combative pour faire triompher une cause » (3). L'adjectif est au départ utilisé dans la terminologie catholique pour distinguer les trois Eglises : la *militante* (qui combat sur terre), la *souffrante* (celle des âmes du Purgatoire) et la *triomphante* (celle des saints et bienheureux). Le sens laïque est moderne (1848) et a une spécialisation syndicale et politique. Les mots militantisme (1962) et militantiste (1970) sont beaucoup plus récents.

Bénévole, militant, volontaire même combat ? Si l'histoire sémantique du volontaire attache ce mot à la famille « militaire », celle du bénévole le lierait plutôt au domaine religieux (4). Deux dérivés de *miles*, milice et militant, ont à la fois une coloration militaire et religieuse. L'engagement bénévole est en effet un combat qu'il faut mener sur tous les plans physique et spirituel, ce que nous rappellent les Saintes Ecritures : « la vie de l'homme est une milice continuelle ».

(1) Cette définition est tirée du dictionnaire de Furetière.

(2) La définition du Littré est explicite « levée faite parmi les hommes en état de porter les armes, particulièrement (ancienne monarchie) levée de bourgeois et de paysans faite par voie du sort pour recruter une armée ou pour former les régiments provinciaux ».

(3) *Robert historique de la langue française*, edit. Le Robert, Paris, 1993.

(4) Nous avons développé cette hypothèse dans une étude lexicale parue dans *Bénévolat et Volontariat en France et dans le monde*, Paris, Etudes de la Documentation française, 2003, p.13-14.

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive fiduciaire

François Turpault, trésorier de l'iriv

Trésorier d'association « wanted »

Forte prime à qui livrera un être d'exception, le trésorier d'association. Cette fonction stratégique implique une participation à la politique de l'association, la responsabilité (partagée avec le Président) de la gestion financière, les relations avec les bailleurs de fonds et les différentes institutions financières, et enfin la compréhension des logiques et des enjeux qui sous-tendent le projet associatif.

Voici le profil de cet oiseau rare prisé par les chasseurs de têtes de plusieurs Etats européens :

- **Organisation et rigueur** : L'élaboration du budget prévisionnel et du plan de trésorerie, la tenue de la comptabilité, le contrôle budgétaire, le suivi quotidien des recettes et des dépenses demandent un grand sens de l'organisation, un minimum d'affinité avec les chiffres, et exigent de savoir s'opposer à une gestion un peu laxiste ou hasardeuse du président, du bureau ou du conseil d'administration. Il doit de plus être capable de vérifier la validité de toute information transmise.
- **Ouverture et communication** : Le trésorier ne doit pas être enfermé dans ses chiffres. Il est constamment à l'écoute des membres de l'association, toujours ouvert à leurs demandes, leurs propositions et entretenir une bonne entente avec tous et particulièrement avec le président. Il forme d'ailleurs avec ce dernier « la pierre angulaire sur laquelle se construit l'efficacité de l'association ». Le trésorier est un pédagogue qui sait expliquer avec clarté la situation financière, aussi bien au président et aux membres du conseil d'administration, qu'aux partenaires financiers et organismes susceptibles d'accorder des subventions. Il a le sens des relations humaines et possède une patience à toute épreuve.
- **Curiosité et désir d'apprendre**. Le trésorier se tient informé des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intéressant l'association, comprendre les évolutions qui s'opèrent en son sein, et être capable, dans certains cas et sous certaines limites, de privilégier le projet par rapport aux contraintes financières. Il saura par ailleurs acquérir les compétences techniques nécessaires qui lui manquent, en suivant les formations adéquates.

Des compétences techniques sont aussi requises pour occuper cette fonction. Il ne s'agit pas d'être ou de devenir un professionnel confirmé dans les différentes disciplines concernées par la fonction de trésorier, mais avoir ou acquérir quelques notions de base de ces métiers. Parmi ces métiers on retiendra :

- **La comptabilité** : La tenue des comptes nécessite soit de savoir passer soi-même les écritures, soit de savoir contrôler ce qui a été fait par le comptable si la taille de l'association justifie le recours à ce professionnel. Il faut donc avoir quelques notions

de comptabilité pour être à même de vérifier les écritures, savoir lire un compte de résultat et un bilan. Quelques données de comptabilité analytique permettront de suivre les dépenses par dossier et d'assurer un contrôle budgétaire utile.

- **La finance** : Nous entendons sous ce vocable tout ce qui touche à la notion de trésorerie : relevés bancaires, placement des disponibilités, mécanisme des facilités de trésorerie et des emprunts, connaissance des instruments de paiement, mobilisation des créances, cette énumération n'étant pas exhaustive.
- **Le juridique** : Là aussi quelques connaissances juridiques, quelques rudiments de fiscalité et de droit du travail, permettront au trésorier de faire face en connaissance de cause aux multiples petits problèmes qui se posent quotidiennement à une association.

Notre trésorier devra en outre posséder six yeux, sept mains et huit oreilles et justifier d'une expérience de trente ans minimum dans dix associations. Pour éviter de commettre tout impair, nous conseillons vivement la certification « Validé(e) par l'Iriv »...

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive spirituelle

Abbé Régis de Saint-Rémy

Limite

Le bénévole a des limites dans l'exercice de ses fonctions. Pas le bénévolat lui-même, car le Bien, comme tout ce qui est spirituel, n'a pas de limite. Il est consolant qu'il soit toujours possible de répandre le bien autour de nous, dans ce monde imparfait dont les insuffisances et les faiblesses sont le reflet de notre nature elle aussi imparfaite...

Les actions du bénévole sont donc forcément limitées, dans l'espace et dans le temps, étant par essence les actions d'un simple mortel. Ce sont ces limites de notre nature humaine auxquelles il est raisonnable de se soumettre (comme le boire ou le manger). Ces considérations sur les limites physiques de l'individu paraissent évidentes et sont heureusement secondaires pour le bénévole.

Plus difficile est de cerner les limites morales qui sont les siennes. Si le bénévole les suit volontiers avec application dans ses premières aspirations, il a parfois tendance à les oublier par la suite. Cachées par la générosité, ces limites morales restent invisibles à ses yeux, par suite de la confusion entre effort moral et effort spirituel. Le premier suit une échelle de valeur : il existe des actions bonnes et des actions mauvaises. La valeur même de ces actions détermine des limites morales qui ne sont pas toujours évidentes à nos yeux. En effet, nous manquons précisément de cette force spirituelle seule capable, par son caractère illimité, de donner une saine échelle de valeur. C'est toute la différence entre les saints et nous : eux connaissent leurs limites et, si l'on peut dire, restent à leur place.

Hélas, nous ne sommes pas des saints : les efforts pour accomplir un bien sont certes louables, mais c'est une arme à double tranchant. La fatigue psychologique existe, ainsi que le manque de recul nécessaire à la qualité de toute œuvre altruiste. Tout investissement individuel peut conduire à une vision personnelle du bénévolat, alors qu'il s'agit avant tout d'aider les autres. Si le bénévolat devient une échappatoire, il reste bon s'il permet à l'individu de s'épanouir mais discutable s'il n'aide pas à résoudre ses propres problèmes (par exemple familiaux...). Si bien que tout bénévolat personnel requiert une pureté d'intention, à cause des mauvais penchants de notre nature, dont il faut apprendre à se méfier, avant d'en constater les malheureux effets.

Le bénévole qui s'impose connaîtra les dangers de l'ambition personnelle et toutes les déviations qui en sont issues, telles que la jalousie : le bénévolat ne doit pas devenir un tremplin pour sa publicité personnelle. Se surestimer, se croire indispensable, s'approprier tel ou tel service ne permettent pas de caractériser un bénévolat qui veut se fonder avant tout sur la gratuité, le désintéressement et l'oubli de soi-même. Ces travers qui, finalement, sont souvent inconscients, demandent de la circonspection, de la défense et de la sévérité envers soi-même.

Si le bénévole s'approprie des responsabilités finalement trop lourdes à assumer, cela le poussera à se reposer sur ses subordonnés auxquels il reprochera peut-être ses propres

défaillances. Le bénévolat inclut le respect d'autrui, la courtoisie. Il serait paradoxal d'établir pour un bénévole, en ce domaine, une distinction avec d'autres bénévoles.

Nous ne sommes pas les propriétaires du Bien. Le monopoliser reviendrait à vouloir en établir les principes, qu'ils soient bons ou non, ce qui limiterait considérablement le bénévolat. Pour les autres, les règles du jeu seraient alors faussées, car elles deviendraient aléatoires, incertaines parce que personnelles. Faire du bénévolat, ce n'est pas faire de la politique.

Les problèmes évoqués traitent donc essentiellement du bénévole lui-même. Etre bénévole, c'est bien. Bien le faire, c'est mieux. Si l'on ne peut donner aux autres que ce que l'on a, l'expression est à prendre dans les deux sens. Donner son amour aux autres, c'est une chose et imposer ses défauts, c'en est une autre. Il faut éviter tout ce qui peut ternir le bénévolat : un amour de soi, incompatible avec l'amour des autres.

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

rive de l'invitée de juin

Béatrice Maguin, présidente d'Aria

Vaeb à Aria : une chance pour l'emploi

L'Association de Réflexion, d'Information et d'Accueil des familles de militaires en activité (Aria) (1), créée en 1992 par des femmes de militaires, mène depuis plusieurs années une réflexion sur l'emploi du conjoint, sur les obstacles auxquels sont confrontées les femmes de militaires quand elles décident de rejoindre le marché du travail.

La bénévole Aria et le monde du travail -Une étude faite en 2002 a mis en évidence la difficulté de la recherche et de l'accès au monde du travail pour les femmes de militaires. La mobilité fréquente des conjoints rend l'insertion professionnelle plus complexe et difficile. Une carrière linéaire est donc difficilement envisageable. L'engagement associatif peut permettre de casser un certain isolement ressenti par de nombreux conjoints et permet ainsi de poursuivre une activité. La bénévole fait d'abord une démarche individuelle car elle souhaite donner de son temps. Cette démarche doit ensuite s'insérer dans le projet de l'association. L'idée de valoriser ses acquis n'est pas prise en considération à ce moment là. La bénévole souhaite néanmoins un engagement efficace et concret. Elle désire être active.

La formation à l'Aria est une préoccupation constante des responsables d'Aria depuis sa création en 1992. Celle ci s'inscrit dans le projet de l'association mais aussi dans celui des bénévoles. C'est une façon d'offrir du temps efficace à ceux qui en donnent. C'est aussi le moyen de les recruter et de les fidéliser. Elle permet d'une part à chacune de se perfectionner mais aussi de s'investir davantage. Le bénéfice revient alors tant à la bénévole qu'à l'association. Les formations se doivent d'être actives et adaptées au profil de la candidate. En tant que responsables d'une association, nous avons un rôle social à jouer et nous devons aider la bénévole, l'accompagner vers le monde du travail lorsqu'elle le souhaite.

Le travail avec les CAEC -Depuis trois ans, Aria travaille en étroite collaboration avec les Cellules d'accompagnement à l'emploi des conjoints (CAEC) qui reçoivent les conjoints de militaires, mettent en valeur leur expérience, qu'elle soit bénévole ou professionnelle, pour les orienter. L'institution militaire a pris en compte les attentes des familles et notamment celles des femmes en créant ces cellules (22 en France). La connaissance de la spécificité militaire et l'attention des consultantes de la CAEC aux aspirations de nos candidates facilitent les choses. La recherche de travail semble souvent insurmontable. Le contact avec la CAEC de Vincennes a renforcé le travail de notre commission emploi. De nombreuses antennes Aria ont rencontré les CAEC régionales, devenues un relais important entre les familles et celles ci.

Le projet VAEB - La Valorisation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB) au sein d'Aria (2) a été initiée en 2003 par la précédente présidente d'Aria, Florence de Haynin, avec l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (Iriv). Il s'est inscrit dans la continuité de notre action. Notre association s'était alors portée volontaire afin de servir de « cobaye » pour ce projet innovateur et valorisant. Néanmoins bien que certaines souhaitent retravailler, l'esprit bénévole, emprunt de générosité et de gratuité de l'action, ne doit pas être faussé. Les sollicitations importantes de leur famille et des autorités militaires donnent à ce bénévolat un caractère très professionnel, sur quoi la VAEB a permis de réfléchir. Les

formations suivies au sein d'Aria favorisent une prise de conscience des ressources personnelles en vue d'élaborer un projet professionnel. Ce bilan personnel est la première étape de la démarche, car une majorité de bénévoles n'a pas d'idée bien précise sur ses compétences. Ce n'est qu'au fil des sessions que s'élabore le projet professionnel. Pour l'association, la VAEB facilite l'identification des postes à pourvoir puis la proposition d'emplois mieux adaptées au profil.

Valoriser les acquis de leur expérience bénévole est une grande aide pour notre association qui facilite le retour à l'emploi des bénévoles dans de bonnes conditions. Cette valorisation de l'engagement a permis de développer des contacts enrichissants les différents participants du comité de pilotage (ANPE, CNAM, association Retravailler...). Faire reconnaître l'engagement de nos bénévoles vis à vis de l'Institution mais aussi de la société civile était une étape nécessaire pour que grandisse Aria (3).

(1) www.aria-paris.org

(2) Etude auprès du réseau des bénévoles d'Aria menée en 2003, travail avec des bénévoles « volontaires pour la VAEB » en 2004 en collaboration avec la CAEC de Vincennes

(3) Projet financé pour 2004-2006 par l'Action sociale des Armées (ASA) et le Fonds social européen (FSE)

Si vous souhaitez réagir à cet article : info@iriv.net

Actualité du bénévolat/volontariat (du 1^{er} mars au 29 mai 2005) en France, en Europe et dans le monde

Source: Google (<http://www.google.fr>)

par Gosia Malojlo

En France

Adoption du projet de loi sur le volontariat associatif

Le Sénat a adopté le 12 mai le projet de loi sur le volontariat associatif, proposé par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associatif qui donne un statut aux volontaires intervenant au sein d'associations, en France. Le projet établit un contrat de volontariat, limité à deux ans, entre une association ou une fondation et une personne physique, donnant droit à une indemnité. Un objectif de 4000 à 5000 volontaires est fixé pour 2007.

Source : <http://actu.voila.fr>, jeudi 12 mai 2005

Une enquête : « 50 ans et plus en Europe »

L'enquête *Share*, réalisée en 2004 auprès de 22 000 seniors dans onze pays d'Europe, de l'Allemagne à la Suède, relève que 10% des seniors entre 65-74 ans travaillent bénévolement. Les Néerlandais, les Suédois et les Danois sont les plus actifs avec près de 25% de bénévoles. Les Français se situent dans la moyenne, avec plus de 15%. Les Italiens, les Espagnols et les Grecs sont moins impliqués dans le bénévolat qui ne touche que 5% des seniors.

Source : <http://www.liberation.fr/>, samedi 30 avril 2005
<http://www.irdes.fr/irdes/>, samedi 30 avril 2005

La Fnath pour un véritable statut pour les bénévoles

L'association des accidentés de la vie (Fnath) a proposé des modifications au projet de loi relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. Elle souhaite la création d'un véritable statut pour les bénévoles qui leur assurerait un droit à la formation, à la protection sociale et la reconnaissance de leur utilité sociale.

Source : <http://actu.voila.fr/>, lundi 9 mai 2005

Journées Mondiales des Jeunes Solidaires

Du 4 au 17 avril se sont déroulées les Journées Mondiales des Jeunes Solidaires. Cette initiative, parrainée par l'ONU et pilotée en France par l'Association pour la Fondation des Etudiants pour la Ville (Afev), vise à valoriser l'engagement des jeunes dans le champ de la solidarité et à promouvoir leur place dans la société. L'Afev, soutenue par la Fondation BNP Paribas depuis 1999, a ainsi permis à 5000 étudiants bénévoles, de structurer et développer leur action pour lutter contre les inégalités scolaires et culturelles frappant les enfants des quartiers défavorisés.

Source : <http://bourse.lefigaro.fr/>, jeudi 7 avril 2005

Une étude sur le bénévolat associatif en France

L'association France Bénévolat et le Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie (Cerphi) soulignent une diminution du nombre de bénévoles réguliers en France. Sur 12 millions de bénévoles, deux tiers s'engagent de manière ponctuelle et dans un but précis (bénévolat de mission). L'enquête a relevé également une légère baisse de l'engagement

bénévole chez les quadragénaires contre une augmentation importante chez les trentenaires et les sexagénaires.

Source : <http://www.la-croix.com/>, lundi 21 mars 2005

<http://www.seniorscopie.com/>, mardi 22 mars 2005

Les associations avec Paris 2012

Dans le cadre de la mobilisation nationale concernant la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012, le ministère des Sports a obtenu le soutien de grandes associations françaises (Secours catholique, Croix Rouge Française ou Secours Populaire). Elles estiment qu'une organisation des Jeux à Paris permettrait de défendre les valeurs de respect, de tolérance et de solidarité.

Source : <http://www.la-croix.com/>, mardi 8 mars 2005

Un statut de volontariat associatif

Le 2 mars, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a présenté un projet de loi visant à donner un cadre juridique au volontariat associatif. Ce nouveau statut, situé entre salariat et bénévolat, est réservé essentiellement aux jeunes. Il leur permettra de s'engager à temps plein au sein d'une association en bénéficiant d'une couverture sociale et d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 400 euros. La durée du contrat est limitée à trois ans.

Source : <http://www.lefigaro.fr/>, jeudi 3 mars 2005

<http://www.lemonde.fr/>, mardi 1 mars 2005

En Europe (Suisse, Belgique,)

Une enquête sur le travail bénévole (Suisse)

L'office fédéral de la statistique précise que près de 3 millions de Suisses travaillent bénévolement, de manière formelle au sein d'associations (1,5 million) et de manière informelle (1,4 million). Les hommes s'engagent surtout dans le sport (12%), la culture (6,2%) et dans les groupes d'intérêts (5,8%). En 2000, l'engagement bénévole en Suisse s'élevait à 740 millions d'heures soit l'équivalent de 27 milliards de francs.

Source : <http://www.swissinfo.org/>, samedi 28 mai 2005

Un cadre pour les bénévoles (Belgique)

Les députés belges ont adopté un projet de loi qui crée un cadre social et fiscal pour les bénévoles. En Belgique, 1,5 million de personnes travaillent bénévolement quelques heures par semaine pour des associations, qui désormais leur financeront une assurance protection civile. En complément, un défraiement d'un maximum de 1.000 euros par an pourra être versé aux bénévoles.

Source : <http://www.rtf.be/>, vendredi 20 mai 2005

Un colloque sur le travail bénévole (Suisse)

Du 29 mai au 1^{er} juin s'est tenu à Lucerne un colloque organisé par l'Université Européenne du Volontariat portant sur « l'impact de la monétarisation du bénévolat ». Son objectif était de réfléchir sur le bénévolat, sur l'influence et les dangers de contributions financières sur la qualité du travail non rémunéré. Ils ont aussi évoqué ces nouveaux bénévoles nés avec l'informatique, appelés pro-ams (professionnels-amateurs). Leurs compétences pointues dans le développement de l'«open source» suscitent de plus en plus de commentaires (risque de « récupération » par des entreprises commerciales).

Source : <http://largeur.com/>, jeudi 19 mai 2005

Nouvelles règles pour le bénévolat (Belgique)

Une proposition de loi a été votée par la commission des Affaires sociales de la Chambre. Elle précise que chaque bénévole en Belgique doit être informé de ses droits et de ses responsabilités. Les associations seront obligées de préciser la nature de l'engagement, le type d'assurance et le paiement ou non d'une indemnité. La proposition de loi vise ainsi à mieux protéger les bénévoles privés d'un véritable statut.

Source : <http://www.lalibre.be/>, samedi 7 mai 2005

Les chauffeurs bénévoles (Suisse)

Les chauffeurs bénévoles du Service de taxi à Payerne accompagnent des patients à l'hôpital ou à la clinique. En 2004, les 38 bénévoles ont effectué 106 000 kilomètres (soit une augmentation de 62% par rapport à 2003). Certains d'entre eux consacrent à cette activité quelques heures par mois, d'autres plusieurs journées. Le bénévolat leur permet « *de garder une activité, d'aider la société, de s'occuper* ».

Source : <http://www.24heures.ch/>, mercredi 13 avril 2005

Dans le monde (Vietnam, Taiwan, Canada, Japon, Haïti)

La campagne 2005 des jeunes volontaires (Vietnam)

La campagne 2005 de volontariat, organisée sur l'ensemble du territoire, a pour objectif de valoriser l'expérience des jeunes volontaires pour combattre la pauvreté, pour soutenir le développement économique des régions rurales et la réforme administrative.

Source : <http://www.vnnet.vn/>, dimanche 29 mai 2005

Création d'un centre de volontariat et de bénévolat (Taiwan)

Un Centre de ressources internationales (IRC) a été créé à Taipei avec le soutien du ministère de la Jeunesse et de l'Association internationale pour l'effort bénévole (IAVE), une organisation visant à la promotion du bénévolat dans le monde. La mission de l'IRC consiste à développer des réseaux de volontariat et de bénévolat, d'organiser des séminaires et des stages de formation et de faciliter les échanges entre les bénévoles de Taiwan et ceux du monde entier.

Source : <http://taiwaninfo.nat.gov.tw/>, samedi 30 avril 2005

Le Prix Hommage Bénévolat Québec (Canada, Québec)

Le 20 avril, le gouvernement du Québec a remis le Prix Hommage Bénévolat Québec à 47 bénévoles et organismes de toute la région pour leur dévouement exceptionnel. Ce prix comprend trois catégories : Jeune Bénévole, Bénévole en action et Organisme en action.

Source : <http://communiqués.gouv.qc.ca/>, jeudi 21 avril 2005

Un sondage national sur l'engagement bénévole des Canadiens (Canada)

Les Canadiens s'engagent bénévolement sans attendre de reconnaissance publique. Plus de la moitié des personnes interviewées déclarent soutenir une cause qui leur tient à cœur ou appuyer un organisme qui vient en aide à un membre de leur famille. Seulement 7% d'entre eux avouent agir pour obtenir des récompenses. Le sondage relève également que les seniors sont plus impliqués dans le bénévolat que les jeunes.

Source : <http://www.cnw.ca/fr/>, samedi 16 avril 2005,

L'Agence canadienne de développement international et le secteur bénévole (Canada)

Le ministère de la Coopération internationale a annoncé des programmes de financement visant à renforcer les partenariats entre l'Agence canadienne de développement international

(ACDI) et des organismes des secteurs bénévoles et privés canadiens. Les actions financées concernent trois types de projets : reconstruire le Sri Lanka touché par le tsunami, promouvoir le volontariat des jeunes canadiens en mission dans les pays en développement, stimuler des projets dans l'éducation, la santé et l'environnement.

Source : <http://www.acdi-cida.gc.ca/>, mercredi 13 avril 2005

Un forum sur la lutte contre le sida (Haïti)

Des directeurs d'écoles secondaires d'une des régions de Haïti, appuyés par l'Organisation Volontariat pour le développement d'Haïti (VDH), ont participé à un forum sur la problématique du sida. Cette rencontre vise à réfléchir sur les stratégies de lutte contre la maladie, d'échanges d'expériences et de sensibilisation du public. VDH s'engage depuis 1988 en faveur des jeunes dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Source : <http://www.haitipressnetwork.com/>, dimanche 10 avril 2005

L'organisme Vrai Copain (Canada, Québec)

Le programme national Vrai Copain, lancé par l'organisme éponyme, aide de jeunes handicapés à s'intégrer dans la société. Des étudiants planifient des activités pour eux et « leurs copains ». Le programme donne la possibilité aux étudiants de faire des rencontres et aide les jeunes handicapés à se sentir acceptés.

Source : <http://www.capacadie.com/>, jeudi 7 avril 2005

La semaine nationale de l'action bénévole (Canada, Québec)

Du 17 au 23 avril, s'est déroulée au Québec la semaine nationale de l'action bénévole pendant laquelle les Québécois remercient les 6,5 millions de bénévoles pour leur contribution à la société. L'engagement bénévole influence pratiquement tous les secteurs de la vie canadienne. Une enquête nationale, réalisée en automne 2004, a relevé que les canadiens consacraient 2 milliards d'heures à des activités bénévoles.

Source : <http://www.cnw.ca>, mardi 5 avril 2005

Don Planifié (Canada, Québec)

Don Planifié.org a créé sa propre fondation pour aider les organismes qui s'occupent des personnes en fin de vie et des enfants malades. Le but de l'équipe de *Don Planifié* est de proposer une stratégie d'aide aux organismes de bienfaisance. Elle planifie les dons, trouve les fonds nécessaires au développement de ses services, et améliore la qualité de vie des personnes âgées et des enfants malades.

Source : <http://www.cnw.ca/fr/>, mardi 29 mars 2005

Une étude d'Imagine Canada sur le secteur sans but lucratif (Canada)

L'étude, réalisée dans 37 pays, relève que le secteur canadien sans but lucratif est l'un des plus développés du monde (près de deux millions de Canadiens). La valeur du travail bénévole représente 8,5% du produit intérieur brut de la nation (PIB). Relativement à d'autres pays, le secteur canadien propose plus de prestation de services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'aide sociale et compte plus de salariés que de bénévoles.

Source : <http://www.cnw.ca/fr/>, 22 mars 2005

Le Prix d'excellence de la Fondation Brousseau-Dargis (Canada, Québec)

La fondation Brousseau-Dargis a remis son Prix d'Excellence qui récompense chaque année une personne ou un organisme oeuvrant auprès des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. La lauréate s'implique bénévolement dans l'organisme d'hébergement « Résidences du Mieux Vivre », qui offre des loyers à petits prix pour les handicapés mentaux.

Source : <http://www.hebdosquebecor.com/>, samedi 19 mars 2005

Les centres d'action bénévole s'unissent (Canada, Québec)

Les quatre Centres d'action bénévole de la région Outaouais se sont regroupés en lançant leur programme de recrutement et de jumelage « Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix ». L'objectif de ce partenariat est d'unir les efforts des centres, de faciliter le jumelage entre les bénévoles et les organismes communautaires.

Source : <http://www.info07.com/>, jeudi 17 mars 2005

Le nombre de bénévoles soutenant des personnes âgées diminue (Japon)

Les associations japonaises ont de plus en plus de difficultés à recruter des bénévoles pour s'occuper de personnes âgées. Les seniors reprennent leur activité professionnelle ou se découragent face aux contraintes de cette tâche. Les jeunes sont attirés plutôt par des ONG dont les objectifs semblent plus précis et donnent davantage le sentiment d'être utiles.

Source : <http://www.seniorscopie.com/>, mardi 8 mars 2005

Coopération tuniso-japonaise : Un volontariat fructueux (Japon)

L'agence internationale de coopération japonaise (JICA) a lancé un programme de volontariat dans le but d'aider les pays en développement en envoyant des volontaires spécialisés dans différents domaines comme l'environnement, l'industrie, la santé. Depuis des années, de nombreux centres, entreprises et associations tunisiennes ont pu bénéficier de l'expérience et du savoir-faire de cadres japonais de la JICA.

Source : <http://fr.allafrica.com>, lundi 7 mars 2005

Activités de l'IRIV– mars à mai 2005

Direction régionale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Champagne Ardennes, projet-pilote Leonardo da Vinci "VAEB dans une perspective professionnelle", Châlons en Champagne , **27 mai 2005**

La DRDJS est partenaire du projet qui a reçu le soutien de la région Champagne Ardenne. Un séminaire a été organisé avec les associations champagnardennaises consultées en automne 2004 pour leur exposer les résultats de la consultation et leur présenter le portfolio à expérimenter auprès de leurs bénévoles.

Pour en savoir plus sur le projet: www.eEuropeassociations.net

Fondazione Italiana per il Volontariato (Fivol), 4^{ème} séminaire projet-pilote Leonardo da Vinci "VAEB dans une perspective professionnelle", Rome , **18-20 mai 2005**

La Fivol et l'Iriv ont réuni, lors du quatrième séminaire européen, les 7 pays partenaires, pour faire un bilan d'étape sur le portfolio de compétences bénévoles et le guide d'accompagnement proposés aux bénévoles et aux associations.

Après la présentation des portfolios expérimentés dans chaque pays, la Fivol a dévoilé les résultats d'une enquête menée auprès de ses associations membres. Valoriser les compétences d'une expérience bénévole sur le marché du travail est l'objectif principal du projet. Les partenaires ont discuté du meilleur moyen de l'atteindre.

Pour en savoir plus sur le projet: www.eEuropeassociations.net

IRFREP-IRTS-MEP-Retravailler Poitou-Charentes, Projet "Parcours Femmes en POitou-Charentes", Poitiers, **jeudi 28 avril 2005**

Dans le cadre d'un projet Equal "Parcours Femmes en Poitou-Charentes", sur « les reconnaissances acquises au regard des expériences professionnelles, sociales et personnelles », l'Iriv a présenté le cadre et les objectifs de son projet-pilote Leonardo da Vinci "VAEB dans une perspective professionnelle".

La Présidente de l'IRIV a comparé les deux projets : Equal est centré sur la validation des acquis, Leonardo sur la valorisation ; le public d'Equal est centré sur les femmes, celui de Leonardo inclut les femmes, les jeunes et toute personne en rupture avec le marché du travail ; Equal souhaite attester des reconnaissances requises dans un cadre professionnel, associatif ou familial, Leonardo s'attache à la seule expérience bénévole.

Pour en savoir plus sur le projet Equal : www.cyb-elles.org

Institut pour le Développement des Services Sociaux (IRSS) , Séminaire à Bialobrzegi (Pologne), Projet Grundtvig Vision 21 - **vendredi 24-dimanche 26 avril 2005** .

L'IRSSx a pris l'initiative du projet "VISION 21 : Volontariat et bénévolat : se mobiliser pour combattre l'exclusion au 21ème siècle" . Ont été associés l'Iriv pour la France, Lunaria pour l'Italie et l'Institut d'éducation secondaire San Isidro pour l'Espagne. Ce séminaire présentait les exemples polonais en matière de formation et d'accompagnement des bénévoles dans le champ social.

La délégation française conduite par l'Iriv comptait des représentants de la Fondation Claude Pompidou ; de l'Equipe de Développement local du XIVème arrondissement , de l'UFCV et d'Espace 19. Quinze exemples de bonnes pratiques ont été présentés par nos partenaires polonais : centres sociaux, associations de jeunes, école supérieure de pompier...

Pour plus d'infos : www.irss.and.pl et le site du projet : www.vision21.neostrada.pl

Cicos, Séminaire avec les partenaires français du projet-pilote Leonardo da Vinci "VAEB dans une perspective professionnelle », des associations représentatives et des experts en matière de gestion des ressources humaines, **jeudi 12 avril 2005**

Le Cico et l'Iriv ont présenté le portfolio et le guide d'accompagnement proposés par la France.

Etaient représentés : l'Afev, l'ANPE, l'AFPA, Aria, le Cerphi, l'IUP de l'Université du Maine et Retravailler (Union nationale).

Pour en savoir plus www.eEuropeassociations.net

Conseil général du Val de Marne, "Les problèmes de la vie associative - Constats et perspectives", Assises départementales du sport, Créteil, **samedi 9 avril 2005**

Le Conseil général organise depuis 1990 des Assises départementales du sport. Ces sixièmes assises étaient dédiées au bénévolat et aux problèmes des associations sportives.

Après avoir présenté la population sportive en France (chiffres clés), les associations et la place du sport, les bénévoles et le bénévolat sportif, la présidente de l'Iriv a envisagé les problèmes de recrutement, de formation et de valorisation du bénévolat.

Pour en savoir plus www.cg94.fr

FNOGEC, Recruter, accompagner et soutenir les bénévoles, Paris, **vendredi 18 mars 2005**.

La Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (FNOGEC) coordonne un programme de formation pour les bénévoles impliqués dans ses OGE. Elle a demandé à l'Iriv de dresser un bilan avec ses responsables.

A partir d'exemples de formation et d'accompagnement des bénévoles en France et en Europe, la présidente de l'Iriv a dressé avec les responsables de la FNOGEC un bilan des réussites de leur programme et les difficultés rencontrées, pour améliorer le dispositif.

Pour en savoir plus : www.fnogec.org

Uniorpa, "Pour ou contre le bénévolat ?", **mars 2005, n° 76**

Article de la présidente de l'Iriv sur le bénévolat des seniors, la nécessaire solidarité entre générations et les raisons qui incitent une part de plus importante de la population à s'engager comme bénévoles.

Pour en savoir plus : www.oareil.org

Ecole nationale de Santé Publique (ENSP), La régulation des bénévoles par les services publics, **9 mars 2005**

L'ENSP lors d'une session inter-écoles a fait appel à l'IRIV pour présenter une forme particulière de gestion des ressources humaines : la VAE

Un panorama du bénévolat en France en 2005 (population bénévole, champ d'intervention) a été dressé. La présidente de l'Iriv a insisté sur les enjeux de la VAEB en France dans le cadre de l'accompagnement du bénévolat par les services déconcentrés de l'Etat.

Pour en savoir plus : www.ensp.fr

Assemblée nationale, La reconnaissance du bénévolat, **9 mars 2005**

Pour préparer la Conférence sur la vie associative, le groupe de travail animé par Claude Greff, députée, a auditionné la présidente de l'Iriv.

Le bénévolat des jeunes, la formation des bénévoles et la VAEB ont été abordés à partir des études réalisées par l'Iriv en France et en Europe depuis huit ans. .

Pour en savoir plus : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Interrives

Appel à contribution

Si vous souhaitez proposer un article aux **rives de l'iriv**, votre proposition doit être adressée par Internet à notre adresse électronique : **info@iriv.net**

1) Votre **proposition** devra comporter :

- un titre explicite
- un résumé de votre proposition (en une dizaine de lignes)
- un court CV (environ 5 lignes)

Date limite d'envoi de la proposition :

- pour le numéro de décembre : avant le 15 novembre
- pour le numéro de mars : avant le 15 février
- pour le numéro de juin : avant le 15 mai
- pour le numéro de septembre : avant le 15 août

2) Si votre **article** est retenu, il ne devra pas dépasser **600** mots et être envoyé :

- avant le **1er** décembre (pour le numéro de décembre)
- avant le **1er** mars (pour le numéro de mars)
- avant le **1er** juin (pour le numéro de juin)
- avant le **1er** septembre (pour le numéro de septembre)

Suggestion des lecteurs ou inscription dans notre liste des abonnés

Merci de faire parvenir vos réactions ou votre demande à : **info@iriv.net**

les rives sont accessibles sur : <http://www.benevolat.net> ou <http://rivesdeliriv.blogspot.fr/>

contact : iriv.info@noos.fr